



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 13 juillet 2022

**Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.**

Ces nouvelles mesures concernent les bassins suivants :

- **le bassin du Clain : mesures de Crise 2 sur tout le bassin et pour tous les indicateurs de gestion.**
- **le bassin de la Charente Amont (Vigilance à l'indicateur de la Bonnardelière)**
- **le bassin de la Sèvre Niortaise Amont (Alerte renforcée à l'indicateur de Pont de Ricou)**

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. (Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures).

Monsieur le Préfet a signé le 12 juillet 2022 trois arrêtés préfectoraux en ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir

- du mercredi 13 juillet 2022 – 8h pour la bassin du Clain
- du jeudi 14 juillet, 8h pour les bassins de la Charente Amont et Sèvre Niortaise Amont

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers